

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵎⴰⵔⴽ  
ⵜⴰⵎⴰⵏⴰⵢⵜ ⵏ ⵜⴰⵎⴰⵏⴰⵢⵜ ⵏ ⵜⴰⵎⴰⵏⴰⵢⵜ  
ⵜⴰⵎⴰⵏⴰⵢⵜ ⵏ ⵜⴰⵎⴰⵏⴰⵢⵜ ⵏ ⵜⴰⵎⴰⵏⴰⵢⵜ



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ, DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL  
DE L'ÉGALITÉ ET DE LA FAMILLE

المملكة المغربية  
وزارة التضامن والتنمية الاجتماعية  
والمساواة والأسرة



Au service  
des peuples  
et des nations

## AVIS DE RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) INDIVIDUEL (LLE)

Réf. : IC 01-04-2020

Date : 13 avril 2020

**Pays :** Maroc

**Description de la mission :** Etude sur la mise en œuvre de la Convention internationale des droits des personnes handicapées, 10 ans après sa ratification par le Maroc.

**Nom du projet :** Programme d'Appui à la Politique Publique intégrée pour la promotion et la protection des droits des personnes en situation de handicap.

**Durée de la mission/services (le cas échéant) :** Sept (7) mois de 15 mai au 16 décembre 2020.

L'offre doit être soumise par courrier électronique à l'adresse [procurement.morocco@undp.org](mailto:procurement.morocco@undp.org) au plus tard le 28/04/ 2020 à 16h (heure Rabat).

Toute demande d'éclaircissements doit être envoyée par écrit ou par courrier électronique à l'adresse indiquée ci-dessus. Le PNUD répondra par écrit ou par courrier électronique, et enverra à tous les soumissionnaires les copies des réponses écrites avec toutes les clarifications nécessaires, sans mentionner l'auteur de la question.

## 1. CONTEXTE

L'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté le 13 décembre 2006 la Convention Internationale relative aux droits des personnes handicapées- CIDPH, qui a pour objet de « promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque (article 1). »

La CIDPH ne crée pas de nouveaux droits, mais repose sur une vision d'une société inclusive dans laquelle les personnes en situation de handicap peuvent jouir des mêmes droits, libertés et opportunités que les autres, selon le principe de l'égalité des chances. Elle est guidée par certains principes généraux que sont la dignité, la non-discrimination et le respect des différences, l'intégration, l'égalité des chances, l'accessibilité et l'égalité entre hommes et femmes. Elle aborde également d'autres sujets transversaux tels que :

- ✓ Le « mainstreaming- intégration », c'est à dire la prise en compte du handicap dans toute action de développement et à tous les stades ;
- ✓ Le soutien au niveau communautaire supposant la disponibilité de services et des ressources adéquats pour permettre aux PSH de vivre de façon autonome dans leur communauté locale ;
- ✓ La participation des Personnes en Situation de Handicap- PSHet des associations qui les représentent aux processus de décision ;
- ✓ La « réalisation progressive » impliquant les possibilités pour les Etats de mettre en place de façon graduelle la convention en ce qui concerne les droits économiques, sociaux et culturels ;
- ✓ La convention touche à tous les domaines de la vie (santé, éducation, liberté d'expression et d'association, accessibilité, emploi, réadaptation, respect de la vie privée et de la vie familiale, etc.).

En ratifiant cette Convention et son protocole en 2009, le Maroc s'engage à harmoniser son arsenal juridique avec les dispositions de la CIDPH et à intégrer les principes de la Convention dans les politiques publiques et les programmes. En effet :

- ✓ La Constitution de 2011 accorde une large place à cette question et bannit toute forme de discrimination en raison du handicap ;
- ✓ L'adoption en 2015 par le Comité interministériel, présidé par le Chef de gouvernement, d'une politique publique intégrée pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap (2016-2026) ;
- ✓ Le Maroc poursuit la mise en œuvre de ses engagements nationaux et internationaux dans ce domaine, par l'adoption du Comité ministériel en juillet 2017, du plan d'action national (2017-2021) pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap. Plan élaboré suivant une approche participative avec les différents acteurs concernés ;
- ✓ La loi cadre 97.13 pour la protection et la promotion des droits des PSH.
- ✓ La journée du 16 Août 2017 a été marquée par un premier dialogue interactif du Maroc avec le Comité onusien des droits des personnes handicapées, lié à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

La situation des PSH est surtout marquée par d'importantes inégalités socioéconomiques par rapport au reste de la population :

- ✓ Le handicap constitue une dimension inévitable de la diversité humaine tout comme le genre, l'appartenance ethnique et la culture. L'enquête nationale sur le handicap de 2014 porte à 6,8% de la population globale la proportion des PSH. 1 ménage sur quatre (24,5 %) compte en son sein au moins une personne en situation de handicap ;
- ✓ 33,7% de la population générale âgée de 60 ans et plus se trouve en situation de handicap. Pour celle ayant entre 15 et 59 ans, le taux de prévalence du handicap représente 4,8% alors qu'elle est de 1,8% chez la population âgée de moins de 15 ans ;
- ✓ Le taux de personnes en situation de handicap bénéficiant des systèmes de protection sociale est de 34,1 % ;
- ✓ 37,5% des PSH (de modéré à très sévère) ont besoin d'aides techniques adaptées à leurs besoins ;
- ✓ 41,8% est le taux de scolarisation des enfants en situation de handicap (de modéré à très sévère) pour la tranche d'âge de 6 à 17 ans soit 33000 enfants, tandis que le taux de scolarisation des enfants en situation de handicap (de léger à très sévère) est à 55,1% soit 85000 enfants ;
- ✓ 79% des enfants en situation de handicap scolarisés entre 5 et 17 ans, ont atteint au plus un niveau primaire au moment de l'enquête ;
- ✓ 60,8% des PSH ont des difficultés pour accéder aux soins généraux offerts par le système de santé ;
- ✓ 47,65% est le taux de chômage des personnes en situation du handicap, de léger à très sévère, soit 290000 personnes. Ce taux est 4 fois supérieur à celui du taux de chômage national (10,6%), enregistré durant la période de l'enquête nationale (avril- juin 2014), alors que le taux de chômage des personnes en situation du handicap, de modéré à très sévère, est à 67.75% soit 174.494 personnes. Ce taux est 6 fois supérieur à celui du taux de chômage national.

De ce fait, le Centre national de veille, des études, de la recherche et de la documentation en matière de handicap- CNAMED, dans le cadre de ses priorités 2020, et le Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Egalité et de la Famille, ambitionnent de lancer une étude, avec l'appui du PNUD, pour évaluer la mise en œuvre de la CIDPH aux niveaux des politiques, stratégies et programmes publics, à différents échelons national, régional et local.

## 2. ÉTENDUE DES TRAVAUX, RESPONSABILITÉS ET DESCRIPTION ANALYTIQUE DES TRAVAUX PROPOSÉS

### I. Les objectifs de la consultation

Faire un état des lieux du respect des engagements de l'Etat par rapport à la CIDPH au Maroc.

#### Objectifs spécifiques :

- ✓ Faire une revue sur l'état des lieux des politiques, des programmes structurants, des nouveaux textes législatifs et réglementaires relatifs aux droits des PSH et les mécanismes de suivi existants, et ce, depuis la ratification de la CIDPH ;
- ✓ Faire une correspondance des actions planifiées du plan d'action national pour la promotion des droits des PSH (2017-2021) avec les dispositions de la CIDPH ;
- ✓ Comparer la pertinence et le degré de réalisation des actions planifiées du plan d'action 2017-2021 par rapport aux engagements du Maroc à la CIDPH et aux observations du Comité des droits des personnes handicapées ;
- ✓ Faire une revue des rapports alternatifs et rapports des institutions nationales sur le handicap au Maroc depuis la ratification de la CIDPH ;
- ✓ Décrire le niveau de pertinence et efficacité des mécanismes de suivi de la mise en œuvre de la CIDPH ;
- ✓ Formuler des recommandations stratégiques pour une meilleure application de la CIDPH au Maroc.

### II. Éléments de méthodologie

Pour la réalisation de ce travail, le/la consultant/e aura recours aux instruments méthodologiques suivants :

- ✓ Etude documentaire;
- ✓ Organisation d'ateliers, notamment avec des réseaux associatifs thématiques et des représentants des collectivités territoriales ;
- ✓ Entretiens avec les parties prenantes :
  - Entretien avec les acteurs gouvernementaux notamment : le Ministère de la santé, le Ministère de l'Education Nationale, celui de la Solidarité, de l'Emploi, de l'Intérieur, de l'Equipement et le Haut-Commissariat au Plan ;
  - Entretien avec des personnes ressources ;
  - Entretien avec les acteurs de la société civile notamment ceux qui ont présenté le rapport alternatif en 2017 ;
  - Entretien avec les institutions nationales notamment, le Conseil National des Droits de l'Homme, le Conseil Economique, Social et Environnemental, et le Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique.

### III. Résultats attendus

Produire un rapport d'étude détaillé en arabe et en français comprenant :

- ✓ Une analyse des politiques, des programmes structurants et des principaux nouveaux textes législatifs et réglementaires relatifs aux droits des personnes handicapées, et ce, depuis la ratification de la CIDPH est réalisée ;
- ✓ Une revue synthétique des rapports des institutions nationales sur le handicap et des rapports alternatifs au Maroc, et ce, depuis la ratification de la CIDPH ;
- ✓ La pertinence et l'efficacité des mécanismes de suivi sur la mise œuvre de ladite convention ;
- ✓ Une analyse des actions planifiées du plan d'action 2017-2021 comparées aux dispositions de la CIDPH ;
- ✓ L'analyse de la pertinence et le degré de réalisation des actions planifiées du plan d'action 2017-2021 par rapport à la CIDPH au Maroc et aux observations du Comité des droits des personnes handicapées (2017) ;
- ✓ Des recommandations stratégiques pour une meilleure application de la CIDPH au Maroc.

### IV. Livrables et calendrier d'exécution

Le soumissionnaire rassemblera les compétences et expériences listées dans la grille de critères d'évaluation.

La réalisation de l'étude s'étalera sur un délai global d'exécution de la prestation de **sept (7) mois calendaires**, hors périodes d'arrêt et/ou de validation des livrables des différentes phases. Il est réparti par phase comme suit :

|   | Livrables                                                                                  | % paiement | Délai de réalisation |
|---|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------------------|
| 1 | Note méthodologique validée.                                                               | 10%        | 1 mois               |
| 2 | Draft du rapport sur la mise en œuvre de la CIDPH au Maroc, 10 ans après sa ratification   | 25%        | 3 mois               |
| 3 | Animation d'un atelier national de partage et d'enrichissements avec les parties prenantes | 15%        | 1 mois               |
| 4 | Rapport final en arabe et français et en version Word et Ppt                               | 50%        | 2 mois               |

*Ces délais n'incluent pas les périodes nécessaires pour la validation qui sont fixes à 15 jours ouvrables.*

*Tous les livrables susmentionnés devront être remis en langues arabe et française.*

*Ce délai débutera à compter du lendemain de la date de signature du contrat.*

## **V. Documents mis à la disposition des soumissionnaires :**

Pour faciliter la réalisation de ce travail, certains documents seront mis à la disposition du prestataire à savoir :

- ✓ Convention internationale des droits des personnes ne situation de handicap ;
- ✓ Politique publique intégrée pour la promotion et la protection des droits des personnes en situation de handicap ;
- ✓ Plan d'action national de mise en œuvre de la Politique publique intégrée pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap 2017-2021 ;
- ✓ Loi-cadre 97.13 relative à la protection et à la promotion des droits des personnes en situation de handicap ;
- ✓ Enquête nationale sur le handicap au Maroc (2014) ;
- ✓ Rapports des réunions de la commission interministérielle de suivi des politiques et programmes de promotion des droits des personnes en situation de handicap.

Tous ces supports sont disponibles sur le site web du Ministère **[www.social.gov.ma](http://www.social.gov.ma)**

## **VI. Arrangements de gestion**

### **✓ L'interlocuteur du commanditaire :**

L'interlocuteur principal du commanditaire sera le PNUD.

Le pilotage de la consultation sera assuré par un comité de suivi composé de représentants du MSDSEF-UGP/PNUD. Ce comité accompagnera le prestataire dans la réalisation de la prestation. Il sera responsable des tâches suivantes :

- S'assurer de la conformité des livrables aux caractéristiques techniques exigées dans les Termes de références ;
- Examiner et émettre des remarques sur les livrables intermédiaires ;
- Valider les livrables finaux.

Le prestataire devra être en contact permanent avec le MSDSEF/CNAMED/PNUD.

### 3. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

#### I. Compétences :

Pour mener à bien ce projet, le MSDSEF-UGP et le PNUD souhaitent bénéficier de l'appui d'un/e consultant/e disposant des compétences suivantes :

- ✓ Avoir un excellent esprit d'analyse ;
- ✓ Avoir une connaissance de la société civile en général et des associations de personnes en situation de handicap en particulier ;
- ✓ Avoir une capacité rédactionnelle en arabe et en français ;
- ✓ Maîtriser l'outil informatique (Word, Excel et PowerPoint).

#### II. Qualifications et expériences requises

##### **Formation :**

- ✓ Avoir un niveau d'études supérieures en droit, économie, ou en sciences sociales ou diplôme supérieur équivalent.

##### **Expériences :**

- ✓ Avoir un niveau d'études supérieures en droit, économie, ou en sciences sociales ou diplôme supérieur équivalent ;
- ✓ Avoir une expérience en étude d'impact des politiques et des programmes ;
- ✓ Avoir des productions écrites reflétant la connaissance des politiques et des programmes de promotion des droits des PSH au Maroc ;
- ✓ Avoir une expérience de participation dans les instruments Onusiens de suivi des Conventions internationales est un atout.

##### **Langue :**

- ✓ La maîtrise de l'arabe du français est indispensable aussi bien au niveau de l'écrit que de l'oral.

#### III. Engagements du (de la) consultant/e

- ✓ **Secret professionnel et confidentialité ;**
- ✓ Le/la consultant/e est tenue au secret professionnel pendant toute la durée de la mission et après son achèvement quant aux informations et documents dont il /elle dispose ou qui sont portés à sa connaissance à l'occasion de l'exécution de la mission ;
- ✓ Il/elle ne peut faire un usage préjudiciable des dits renseignements et documents qui lui sont fournis, pour accomplir leur mission.

#### 4. DOCUMENTS A INCLURE LORS DE LA SOUMISSION DE L'OFFRE

Les consultant/es intéressé/es doivent soumettre les documents et renseignements suivants pour prouver leurs qualifications :

Le/La soumissionnaire constituera son offre comme suit :

- ✓ Lettre d'intérêt et de disponibilité et modèle de l'offre financière (selon modèle en annexe) ;
- ✓ Lettre de soumission technique ;
- ✓ Compréhension des Tdr et propositions d'amélioration ;
- ✓ Proposition méthodologique : démarche méthodologique, sources de données (acteurs et documents à consulter), méthodes de collecte et d'analyse des données, et autres informations pertinentes ;
- ✓ Chronogramme détaillé de la prestation, y compris le nombre de jours et d'hommes-jours pour chaque activité ;
- ✓ CV détaillé et à jour, faisant ressortir sa qualification et références, avec les contacts téléphoniques et emails à jour (commanditaires des prestations listées en références sur le CV);
- ✓ Expériences et références précises du/de la soumissionnaire dans des prestations similaires accomplies durant les 5 dernières années, justifiées chaque fois que possible par des attestations ;
- ✓ Tout document utile et toutes informations jugées utiles pour mettre en valeur la proposition ;

Le soumissionnaire doit envoyer son offre, contenant la réponse point par point aux Tdr, par voie électronique au [procurement.morocco@undp.org](mailto:procurement.morocco@undp.org).

***N.B : Le/La soumissionnaire doit répondre clairement à chacune des spécifications demandées. L'évaluation des offres se base essentiellement sur la réponse à chacune des exigences demandées dans cette consultation ainsi que sur l'aptitude du soumissionnaire à montrer son esprit d'analyse en développant davantage les missions demandées et en proposant s'il le juge nécessaire et pertinent des remarques ou compléments à ladite étude.***

#### 5. OFFRE FINANCIÈRE

##### ✓ **Contrat forfaitaire**

L'offre financière doit indiquer le montant total du forfait, ainsi que les modalités de paiement précises et mesurables (quantitativement et qualitativement) relatives aux résultats concrets (à savoir, si les paiements doivent être échelonnés ou versés en totalité à la fin du contrat). Les paiements sont en fonction du résultat, c'est-à-dire, à la livraison des services spécifiés dans les termes de référence.

En vue d'assister le service demandeur dans la comparaison des offres financières, le montant forfaitaire de chacune de ces dernières sera détaillé (y compris, les voyages, les indemnités journalières et le nombre de jours de travail prévus.)

## 6. ÉVALUATION

Les consultants (es) individuels (les) seront évalués comme suit :

### Analyse cumulative

En utilisant cette méthode d'évaluation pondérée, un contrat sera attribué au consultant individuel dont l'offre a été évaluée et déterminée comme étant, à la fois :

- a) Efficace/conforme/acceptable, et
- b) Comme ayant reçu le score le plus élevé, déterminé à partir d'un ensemble prédéfini de critères techniques et financiers pondérés, spécifiques à la demande.

\* Poids des critères techniques ; [70%]

\* Poids des critères financiers ; [30%]

### Phase 1 : Evaluation technique des offres :

| Critères de l'évaluation technique                                                                                                                                                                                                                                                                  | Points                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Méthodologie :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pertinence de la note méthodologique proposée ;</li> <li>- Bonne compréhension du travail demandé ;</li> <li>- Chronogramme proposé ;</li> </ul>                                                                                     | <p style="text-align: right;"><b>.../40</b></p> <p>.../20 ( au lieu de 30)</p> <p>.../10</p> <p>.../10</p> |
| <b>Qualifications et compétences de l'équipe</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compétences dans les domaines exigés ;</li> <li>- Niveau et pertinence de la formation académique</li> <li>- Expérience en matière des travaux similaires (Référence : plus de trois travaux )</li> </ul> | <p style="text-align: right;"><b>.../60</b></p> <p>.../15</p> <p>.../15</p> <p>.../30</p>                  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>.../100</b>                                                                                             |

Important : Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu :

→ Une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% des de la note maximal des offres techniques (100 points)

Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux Termes de références.

### Phase 2 : Evaluation financière comparative des offres :

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disant. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

Pmin                      P : Prix de l'offre

$$F = 100 * \frac{P_{\min}}{P}$$

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| P                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Pmin : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disant. |
| <p><b>Phase 3 : Analyse technico-financière :</b></p> <p>Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :</p> <p>→70% pour l'offre technique</p> <p>→30% pour l'offre financière</p> <p><math>N = 0,7 * T + 0,3 * F</math></p> <p>Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.</p> |                                                                  |

## **Annexe**

### **Annexe 2- Modèle de lettre de disponibilité et de l'offre financière**

### **Annexe 1- Conditions générales relatives aux consultants individuels.**